

Vice Caché après acquisition?

Par **Emmanuel Muller**, le **28/11/2018** à **13:16**

Bonjour je réitère ma question car je crois qu'elle n'a pas été publiée

J'ai fait l'acquisition d'une maison le 15 octobre 2017, la visitant plusieurs fois pour effectuer des devis de travaux de rénovation et d'embellissement. Dès le 7 mars 2018 je m'y installe pour constater en juillet après avis d'un plombier un dysfonctionnement au niveau de l'évacuation des eaux usées.

La société est intervenu à trois reprises pour palier à ce problème et me facture les interventions plus l'établissement d'un devis pour la remise en état du réseau s'élevant à 1900 euros.

J'ai transmis les documents aux occupants précédents refusant la prise en charge en affirmant n'avoir eu aucun problèmes de ce genre les 28 années d'occupation

Qu'en pensez vous ?

Est ce un vice caché?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **28/11/2018** à **13:18**

[citation]Bonjour je réitère ma question car je crois qu'elle n'a pas été publiée [/citation]

Bonjour,

Mais si, elle est là :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/vice-cache-apres-acquisition_113020_1.htm

Je ferme ici...